



Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens

Aujourd'hui, la gestion des eaux pluviales est une collaboration de tous, habitants, élus, techniciens, il faut éviter le "tout tuyau" qui a ses limites et qui est onéreux!

Toute l'eau qui aura pu être infiltrée en amont ne sera plus à gérer en aval.

L'imperméabilisation des sols due à l'urbanisation mais aussi à une certaine habitude de « confort » utilisée naguère tels que : goudronnage des voies, des allées privés, des cours intérieures, parfois également par des revêtements bétons....a engendré la nécessité de collecter les eaux de pluie.

Il est évident qu'un sol imperméable empêche l'eau de s'infiltrer, accélère les phénomènes de ruissellement et donc les risques d'inondation et de pollutions.

Ainsi, il convient à chacun d'adopter des méthodes alternatives qui permettent de retenir temporairement les eaux pluviales, de diminuer le ruissellement en favorisant l'infiltration, avant de les restituer au milieu récepteur et d'améliorer le cadre de vie par le maintien et le développement de la biodiversité.

De nouvelles techniques pour le traitement des surfaces sont efficaces :

- **techniques de chaussées poreuses**, de matériaux non jointifs : briques auto-blocantes, petits pavés, dalles gravillonnées, dalles alvéolées....

- **répartition des eaux de toiture** concentrées par un tuyau de descente sur le terrain environnant par un drainage, de petites rigoles dirigées vers des massifs des pieds d'arbres ou d'arbustes, vers des haies, des bassins d'agrémentCe sont des systèmes simples de rétention-infiltration.

- **toitures végétalisées** : la redécouverte de cette tradition Scandinave en matière d'isolation est intéressante car une bonne quantité d'eau reste stockée dans la couverture, s'évapore ou s'égoutte lentement.

D'autres solutions existent : stockage de l'eau dans des citernes pour réutilisation, plantation de végétaux possédant une amplitude écologique importante qui leur fera tolérer aussi bien une submersion temporaire lors des événements pluvieux qu'un assèchement de quelques semaines.

Enfin rappelez-vous que « les petits ruisseaux forment les grands rivières »

Permettez-moi de terminer en rappelant à chacun de nos concitoyens, l'une des règles du bien vivre ensemble. Elle consiste en des gestes simples, civiques tel le balayage du trottoir et caniveau en face de votre maison. De même, les normes sanitaires interdisant l'utilisation de produits désherbants, ce dont nous pouvons nous réjouir pour notre santé, les « mauvaises herbes » s'épanouissent plus souvent.

Bien sûr il appartient à nos agents d'agir, toutefois, votre bon sens citoyen est un accompagnement de proximité car complémentaire à notre tâche et je vous en remercie.

Votre mairie reste à votre entière disposition pour toute information et pour vous apporter le meilleur service possible.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne

Votre Maire,

Brigitte BAPTISTE



Conseil municipal

Nadine Guibert nouvelle conseillère remplace **Isabelle Fostan** qui a quitté la commune pour la région Nantaise. Nous souhaitons à Isabelle le meilleur pour son avenir. Elle ne sera pas remplacée au poste d'adjoint qu'elle occupait au sein du conseil, les missions seront réparties entre le maire et les autres adjoints.

Aménagement de sécurité

Un comptage des véhicules, placé au niveau de l'ancien four à chaux du mardi 14 au dimanche 19 février 2017 a mis en évidence une circulation de 13 387 véhicules soit 2105 VL par jour et 125 PL.

Il a également permis de constater que 11 454 véhicules soit 85% sont au-delà de 50 Km/h. 100 Km/h ont même été enregistrés.

Les sorties de la rue de l'Eglise et de la rue de Beauregard sont extrêmement dangereuses ainsi que la traversée de la RD 57 notamment sur le passage pour piétons.

Un giratoire franchissable va être réalisé en 2017/2018 pour sécuriser les lieux.

Les travaux correspondent à :

- ✚ Un rond point en surélévation.
- ✚ Des marquages au sol sur chacune des quatre voies.
- ✚ La mise en place d'un éclairage type rond-point.
- ✚ Un renforcement de la signalisation routière.
- ✚ Le remplacement des barrières bois, fortement endommagées, par des potelets.
- ✚ De nouvelles traversées piétonnes.
- ✚ La création d'une zone 70 Km/h à partir du cimetière.

Cet aménagement matérialise plus nettement l'entrée de la commune et incitera les conducteurs, à respecter la réglementation routière. Les traversées de route pour les piétons seront moins dangereuses.

Dépenses : Gros œuvre entreprise - Eiffage = 85 291,20 €

Eclairage - SDEG16 = 7 391,00 €

Maitrise d'œuvre = 8 937,60 €

Coût Total des travaux = 101 619,80 €

Subventions acquises : Département = 40 000,00 €

Amendes de police = 10 444,00 €

Etat (DETR2017) = 14 186,00 €

Total des subventions = 64 630,00 €

Reste à charge de la commune = 36 989,00 €

soit 36.40% du montant total

Création d'une zone 70 Km/h du cimetière à l'entrée du bourg

Panneau 50 Km/h entrée de bourg

Création d'une traversée piétonne

Remplacement des barrières bois par des potelets

Giratoire R = 9,00 m

Création d'une traversée piétonne en prolongement du chemin descendant de l'Angevinière

LEGENDE

	Trottoir existant conservé		Bande pododactile
	Trottoir en enrobé		Bordures à créer
	Chaussée en enrobé		Bordures à conserver
	lot franchissable bombé avec marquage en résine gravillonnée		Plantation de haie basse
	Marquage en résine gravillonnée		Réfecteurs



Rentrée scolaire

**A Touvre la semaine scolaire reste la même que l'année passée.
Il n'y a pas de changement non plus en ce qui concerne le temps périscolaire.**

C'est sous un ciel gris mais une température clémente que les élèves de Touvre ont regagné leur école des Sources le lundi 4 septembre. En raison d'une baisse régulière des effectifs depuis 3 ans, l'école ne compte plus cette année que 4 classes pour accueillir une population scolaire de 88 élèves.



Mme JUAN, nommée en remplacement de Mme GIET, est en charge de la direction et à la responsabilité du niveau élémentaire (CE1 et CE2).

Les petits, moyens et une partie des élèves de Grande Section de maternelle sont confiés à Mme VENDE. Mme PEYNET prend en charge le reste des élèves de Grande Section associés à ceux du Cours Préparatoire. Les grands du cours moyen (CM1 et CM2) seront avec Mme BESSON.

Pour le temps périscolaire, un accueil est opérationnel dès 7 heures et se clôt à 18 heures 30.

En raison des annonces tardives du nouveau gouvernement, la municipalité a décidé de pérenniser le dispositif des Temps d'Animation Périscolaires pour l'année 2017/2018.

Les activités ont toujours lieu les lundis, mardi et jeudi de 15 h 30 à 16 h 30 sur les 5 cycles correspondant aux 5 périodes du découpage institutionnel du ministère de l'Education Nationale.

90 % des élèves sont inscrits aux différentes activités proposées. Ils sont répartis en 6 groupes avec 2 animatrices dédiées à l'année pour les maternelles. Mrs BERLINGAUD et PIVETEAU, responsables associatifs, nous apportent à nouveau bénévolement leur concours pour les activités sportives spécifiques. Les autres séances sont pilotées par du personnel communal qualifié dans le cadre d'un projet éducatif de territoire. (PEDT)

Les TAP, ont été un casse-tête pour beaucoup de communes y compris pour TOUVRE. En effet, la réforme mise en œuvre depuis la rentrée de septembre 2013, a engendré des coûts importants et des difficultés pour trouver du personnel compétent. Par ailleurs, selon les informations recueillies, cette organisation a généré une fatigue chez les élèves et chez les professeurs des écoles.

Une étude approfondie, ainsi que des réunions avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les élus auront lieu avant de prendre une décision concertée sur la poursuite ou non du dispositif actuel et au sujet de l'organisation scolaire qui découlera de la décision prise.

Toutefois, avant tout changement l'aval des services académiques sera indispensable et ne pourra être éventuellement applicable que pour la rentrée scolaire 2018/2019.



Cérémonie du 11 novembre 2017

L'armistice signé le 11 novembre 1918, marque la fin des combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918), elle a fait plus de 18,6 millions de morts et 21 millions de blessés parmi les militaires ainsi que le décès de 9 millions de civils pour l'ensemble des belligérants*.

Comme chaque commune Française, Touvre n'a pas été épargnée. Les noms des victimes sont inscrits à jamais sur le monument aux morts.

Pour marquer notre reconnaissance aux victimes le 11 novembre est un jour férié Pour leur rendre hommage, la municipalité organise une cérémonie à **9 heures au cimetière de Touvre.**

Nous invitons tous les Tolvériens et toutes les Tolvériennes à venir nombreux à cette cérémonie du recueillement et de la mémoire.

* Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Pertes_humaines_de_la_Premi%C3%A8re_Guerre_mondiale

Distribution des sacs jaunes

La distribution des sacs poubelles jaunes destinées au recyclage se fera les 16,17 et 20 novembre 2017 sur le parking du Quai 55.

N'oubliez pas de vous munir impérativement d'un justificatif de domicile de moins de six mois (facture d'eau, électricité,...)



Travaux dans la commune

Route des Gauchons : la réfection de la chaussée prévue en 2017 est reporté.

Les bureaux d'étude consultés nous conseillent de traiter l'évacuation des eaux pluviales conjointement aux travaux de reprise de la chaussée. Le profil de la route ne permet pas une évacuation linéaire.

Plusieurs points de collecte des eaux sont à envisager, une étude complète est actuellement en cours.

La Maillerie : le conseil Départemental a procédé à la réfection partielle de la bande de roulement de la chaussée sur la RD 699. Il a été imposé à la commune de procéder au renforcement des bordures des trottoirs entre le panneau La Maillerie et les avaloirs des tuyaux de collecte déjà en place de chaque côté de la route. Ils ont été prolongés et recouverts de terre damée pour stabiliser les accotements et les avaloirs ont été déplacés.

Groupe scolaire : la chaudière qui présentait des signes d'usure importante avec de très nombreuses pannes, a été remplacée pendant les congés d'été. Le nouvel équipement plus performant équipé d'un système de programmation va permettre une économie de gaz et un meilleur confort.

Divers travaux de peinture ont été réalisés.

Cantine : Dans la cuisine la mise aux normes a nécessité le remplacement du bac égouttoir et du lave main avec une modification de l'ensemble de la tuyauterie. Le service technique a profité de la dépose complète des vieux éléments pour renforcer l'isolation du mur et remplacer le carrelage mural.

Une nouvelle implantation des équipements a permis de dégager la sortie de secours.

Un chariot de service a été acheté pour faciliter le travail du personnel.

Eglise Sainte Marie-Madeleine : Sur les conseils des batiments de France, il a été procédé par les Compagnons de Saint Jacques à la pose de 5 témoins pour mesurer l'évolution des fissures, ils en assureront la lecture.

Gendarmerie Nationale

Le 12 octobre la municipalité avec la gendarmerie d'Angoulême a organisé une soirée d'information.

Le major commandant la brigade et l'adjudant référant sécurité ont informé les Tolvériens et les Tolvériennes sur le fonctionnement et le rôle de la brigade, ils ont également rappelé les règles de sécurité contre les effractions et donné quelques recommandations sur les moyens de protection.

En cas de besoins vous pouvez prendre contact avec la gendarmerie :

- en composant le 17 ou le 112 pour les urgences ou le 05 45 37 50 00
- sur internet corg.ggd16@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- en vous déplaçant au 2 Boulevard de l'Artillerie 16000 Angoulême

Horaires du lundi au samedi de 8h à 12h / 14h à 19h Dimanche de 9h à 12h / 15h à 19h



Relevez le défi des familles à énergie positive !



Vous souhaitez réduire votre consommation d'énergie ? Les animateurs du projet Territoire à Energie Positive (TEPos) vous accompagnent lors du défi familles à énergie positive 2017-2018!

Le principe est simple : des volontaires réunis en équipes accompagnés par leur capitaine font **le pari de réduire d'au moins 8% leurs consommations d'énergie et d'eau**, durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes.

Formez une équipe de plusieurs foyers, désignez un capitaine et c'est parti !

Vous serez **conseillés par des professionnels de l'énergie** tout au long de l'hiver pour vous aider à réduire vos consommations et vous serez également invités à partager des **moments conviviaux** avec les autres équipes.

Participer à ce défi permet d'économiser en moyenne 200 euros sur sa facture d'électricité !

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Charente et la Chargée de mission TEPoS animent ce défi.

Le défi se déroulera à partir du **top départ le 1^{er} décembre 2017** jusqu'au 30 avril 2018.

Vous pouvez créer ou rejoindre une équipe dès à présent et jusqu'au 1^{er} décembre en allant sur le site : www.familles-a-energie-positive.fr

N'hésitez pas à contacter les animateurs du défi pour plus d'informations :

infoenergie.caue16@orange.fr - 05 45 92 95 93 ou p.millet@grandangouleme.fr - 05 16 53 02 38



Complément au Bulletin Municipal de la Mairie de Touvre – Dépôt légal 10.2017

Responsable de la publication : Mme Brigitte BAPTISTE

Responsables de la rédaction : Jacques DUBREUIL, Jacques PIOT, Eliane REYNAUD